

DECISION N° [27-2025]

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20250221-DAJ-DEC-25-025-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2025

Publication : 24/02/2025

Portant validation du devis de la société HVS pour la prestation de sonorisation et d'éclairage de la prairie de la Charentonne dans le cadre de l'événement Tous à la prairie du 28 juin

[Madame le Maire de la Ville de Bernay],

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la société HVS pour la prestation de sonorisation et d'éclairage de la prairie de la Charentonne dans le cadre de l'événement Tous à la prairie du 28 juin pour un montant de 4 720 € HT.

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis de la société HVS pour la prestation de sonorisation et d'éclairage de la prairie de la Charentonne dans le cadre de l'événement Tous à la prairie du 28 juin pour un montant de 4 720 € HT.

A Bernay, le 18 février 2025

Le Maire
signé électroniquement le 20/02/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

Marie-Lyne Vagner

